



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique du logement

Question écrite n° 1962

Texte de la question

M. Dominique Dord attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la nécessité de recourir davantage au parc privé vacant pour pouvoir loger un plus grand nombre de nos compatriotes. Il demande au ministre si, pour lui, un certain nombre de mesures d'ordre fiscal ne pourraient pas être plus incitatives à la location. Il suggère, par exemple, pour les locaux à usage locatif, l'exonération de droits de succession, une diminution des droits de mutation ou encore la généralisation de la TVA sur tout acte de mutation ; cet assujettissement à la TVA permettrait en effet aux propriétaires de récupérer la TVA sur les travaux consentis dans l'appartement.

Texte de la réponse

Le décret d'avances du 10 juillet dernier prévoit le financement de la réhabilitation de 100 000 logements supplémentaires (dont 50 000 HLM). Le coût total de ce programme en faveur du logement social est de 1 150 millions de francs, dont 650 millions de francs pour la rénovation des logements HLM, 300 millions de francs pour les primes à l'amélioration de l'habitat et 200 millions de francs pour les logements réhabilités grâce aux primes de l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat. En outre, le barème de l'aide personnalisée au logement a été actualisé et revalorisé. Par ailleurs, dans le cadre du projet de loi de finances pour 1998, le Gouvernement soumet au Parlement diverses dispositions fiscales en faveur des logements. Ainsi, le taux de TVA sur les travaux de rénovation des logements sociaux, qu'ils soient financés sur des prêts Palulos, PLA, PLA-TS ou réalisés par des bailleurs sur fonds propres, après accord des pouvoirs publics, doit être réduit de 20,6 % à 5,5 %. Il est également proposé d'instaurer un crédit d'impôt sur le revenu de 15 % pour certaines dépenses d'entretien et de revêtement des surfaces supportées par les particuliers pour leur habitation principale, qu'ils en soient propriétaires ou locataires. Ces mesures vont dans le sens des préoccupations exprimées par l'auteur de la question.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Dord](#)

Circonscription : Savoie (1^{re} circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1962

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 11 août 1997, page 2563

Réponse publiée le : 10 novembre 1997, page 3952